



# **COMMUNIQUE CFTC DGFIP LOIR ET CHER 12/09/2019**

## **Dernières Informations sur le Nouveau Réseau de Proximité**

Lors d'une réunion Informelle, notre Directeur Départemental M. Chapon nous a fait un point sur ses démarches concernant le projet du Nouveau Réseau de Proximité.

Suite à de nombreuses concertations sur cette étude comprenant aussi l'implantation des Maisons France Services, M. Chapon nous assure de l'accueil positif de tous les élus (Préfet, Président des Maires et des ComCom, les Députés...) à toutes les propositions DGFIP.

Ainsi, avec les élections en 2020, les élus ont apprécié la proposition des conseillers aux décideurs locaux et des Maisons France Service seraient en projet sur Vineuil, Onzain.

Quant aux Back-Office des Services de Gestion Comptable, aucune réaction de la part des élus.

M. CHAPON a rappelé qu'il avait rencontré tous les agents de la DDFIP 41 et que des échanges ont eu lieu.

Cependant, plusieurs postes ont vivement contesté la carte de géographie revisitée :

- le PCRFP ne veut pas se déplacer à Mer,
- la Trésorerie de Blois Agglo,
- la Paierie qui ont demandé un SGC à Blois.
- les SIE de Romorantin et Vendôme qui demandaient une antenne à Vendôme + une à Romorantin.

Toutes les infos ont été transmises à la Centrale, et après discussions, il a été acté le maintien du PCRFP à Blois (la mairie de Mer veut récupérer ses locaux et ne souhaite donc pas de nouveau service public à la place de la trésorerie), le maintien d'une antenne au SIE de Romorantin (plusieurs agents seront à la retraite d'ici 2-3 ans), et le maintien d'une antenne du SGC de Romorantin sur Blois.

Les 2 antennes seraient encadrées par des cadres A.

Le Service Départemental des Impôts Fonciers actuel fonctionne avec des antennes à Romorantin et à Vendôme.

### **Le calendrier :**

- 01/01/2020 : transfert des activités de la trésorerie de Mondoubleau au SGC et SIP de Vendôme, et du SIE de Vendôme sur Blois.
- 01/01/2021 transfert de Morée et de Mer vers SGC Vendôme, de Montrichard et Bracieux vers SGC Romorantin.
- 01/01/2022 : Transfert de Contres, Lamotte et Blois Agglomération vers SGC Romorantin, La Paierie (budgets Conseil Départemental) vers Vendôme.

Pour la partie recouvrement impôts des trésoreries mixtes, elle sera transférée en fonction du périmètre d'assiette.

**Ces propositions peuvent être validées en l'état par l'Administration centrale fin septembre.**

M. CHAPON a répondu que la création d'un SGC à Blois n'était pas possible, car cela aurait fragilisé à terme ceux de Vendôme et Romorantin (effectifs).

Le nombre d'agents sur la Trésorerie Hospitalière serait de 20 à 25, et l'antenne de Romorantin à Blois pourrait se composer de 10 à 15 agents.

Avec les départs en retraite+mutations+promotions d'ici 2022, tous les agents de Blois Agglo ou la paierie qui souhaiteraient rester sur Blois devraient ainsi y rester. Le lieu d'implantation de l'antenne et ses missions exactes (prise en charge mandats ? Titres ? Un portefeuille de collectivités ? Etc...) ne sont pas définies à ce jour.

Un groupe de travail a été composé pour la création du SGC de Vendôme normalement au 01/01/2020 avec création de 2 postes de conseillers aux décideurs locaux (1 dans l'immédiat).

Enfin, il y aura également un groupe de travail pour Blois.

La Direction ira voir tous les agents impactés en fonction des dates dès que le projet sera définitif ; vraisemblablement début octobre.

Il est cependant possible à chaque agent qui le souhaite de contacter dès aujourd'hui la Direction.

Pour les situations difficiles, essentiellement des agents des trésoreries mixtes, un accompagnement au cas par cas est envisagé.

Par exemple, pour les agents qui devront faire plus de 20 kms pour se rendre au travail, possibilité de télé travail, travail à distance, voire intégration de la MFS la plus proche.

La question pour une priorité sur un département limitrophe a été posée. M.LE BERRE répond que cela pourra être possible, si les postes sont vacants (ex : agent de Montrichard qui voudrait aller au SGC de Loches).

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **sur les antennes :**

Elles ont vocation à s'éteindre naturellement avec les départs à la retraite et les mutations (surtout celle du SIE de Romo).

Le SGC de Romorantin qui décidera des tâches confiées à l'antenne de Blois, en concertation avec le groupe de travail.

## Questions sur les priorités :

Ordre de priorité :

- 1- Dans un service de même nature sur un même lieu.(Exemple Blois Agglo ou Paierie pour Trésorerie Hospitalière)
- 2- Emploi vacant sur sa commune d'affectation ( Exemple SIE Vendôme sur SIP Vendôme ou SGC Vendôme)
- 3- Service de même nature sur l'ensemble du département
- 4- Pour tout emploi vacant sur sa direction, voire en surnombre

## Le Nouveau Réseau de Proximité et les élus :

Suite à la rencontre des Organisations Syndicales avec le DGS de Blois et le chef de cabinet du Maire, il a été demandé de préciser la répartition des rôles entre les CDL et les SGC.

M. CHAPON nous a répondu, que le Maire, que nous n'avons pas vu, est plutôt favorable au projet, car il reste des services sur Blois. De plus Agglopolys prendrait la compétence MSAP pour faire des MFS, en projet Vineuil et Onzain.

Les CDL seraient des A+ ; sans doute régime indemnitaire spécial (d'où une rémunération supérieure à celle des IFip mais inférieure à celle d'un comptable) et des frais de déplacement(un peu comme l'EDR).

La Direction n'aurait reçu aucun courrier d'élu contre le projet ; toutefois, il est vrai que plusieurs DGS s'interrogent sur la relation CDL/SGC et la gestion quotidienne (rejets des mandats par exemple).

## Question sur les EDR :

réponse du Directeur : il y aura toujours besoin de l'EDR, mais les missions vont évoluer (certains auront besoins de se former pour répondre plus facilement aux questions fiscales), mais il y aura toujours des absences à remplacer dans tous les services (maladie, refus de mutation, etc...).

Une réflexion est en cours pour décider ou non de l'augmentation possible du nombre des équipiers de renfort.

Le SAR sera maintenu jusqu'en 2022.

## Question sur le numéraire :

Celle -ci est programmée en date du 01/07/2020 dans tous les services DDFIP 41, sauf quelques cas particuliers (Amendes Forfaitaires...) qui maintiendrait une caisse dans le département.

## Dernière minute

Le Directeur va se rendre dans les services une nouvelle fois semaine prochaine pour expliquer les évolutions apportées au projet à tous les agents.

Sylvie Robineau et Sonia Noszkowicz (CFTC)

